

33^e Congrès de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIÈRE de Maine-et-Loire Résolution générale

Le Congrès de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIÈRE de Maine et Loire, réuni à Segré le jeudi 14 octobre 2021, année du 150^e anniversaire de la Commune de Paris, réaffirme son attachement indéfectible à la Charte d'Amiens et aux principes de liberté et d'indépendance du mouvement syndical pour œuvrer à l'émancipation des travailleurs.

L'indépendance syndicale à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques et de toute influence extérieure, implique qu'aucune consigne de vote pour une élection à caractère politique ne soit donnée.

Le Congrès s'oppose à toute volonté d'associer les organisations syndicales à la gouvernance économique du pays : le rôle des organisations syndicales est de défendre les intérêts particuliers et les revendications des salariés et non « l'intérêt général ». Le Congrès oppose à l'« intersyndicale permanente », aux plateformes revendicatives « fourre-tout » et aux journées de grève « saute-mouton », l'unité syndicale sur les revendications dès que cela est possible, la clarté des revendications et la recherche de l'action efficace.

Le Congrès apporte son soutien à tous les travailleurs qui luttent pour leurs droits et leurs conditions de vie à travers le

monde entier.

Il constate qu'en France, depuis les grèves contre la Loi Travail et les ordonnances Macron jusqu'à la bataille sur les retraites, depuis le mouvement des Gilets Jaunes jusqu'aux manifestations de rejet des mesures liberticides et du passe sanitaire, les mobilisations s'intensifient.

Ambulanciers, sages-femmes, psychologues, salariés du groupe VYV, AESH, ... : le Congrès soutient sans réserve les mobilisations en cours et les actions engagées dans le département par ses syndicats.

Le Congrès affirme avec le CCN de la Confédération Force Ouvrière : « *L'heure est à la préparation du rapport de force et à la mobilisation pour faire valoir les revendications à commencer par l'exigence de levée de l'état d'urgence et le rétablissement de tous les droits et libertés. (...) Droits et libertés, salaires, assurance chômage, retraites, services publics, le CCN considère que l'action interprofessionnelle, la grève interprofessionnelle s'il le faut, sont nécessaires face au comportement des pouvoirs publics et du patronat qui utilisent la situation sanitaire pour accélérer la remise en cause des droits et acquis des salariés dans tous les domaines.* »

DÉFENSE DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

Dans notre pays, les restrictions des libertés individuelles et collectives sont inédites. Depuis 18 mois, le gouvernement a proclamé l'« état d'urgence sanitaire » et prévoit son maintien au-delà du 15 novembre 2021. Cet état d'urgence rend possible, à tout moment, la restriction du droit à se réunir, à manifester ou encore le recours au couvre-feu par les autorités. Par ailleurs, les projets et lois liberticides s'accumulent, de la Loi Sécurité globale à la Loi portant sur la gestion de la crise sanitaire.

Le Congrès constate que les mobilisations contre le « passe sanitaire » ont regroupé des centaines de milliers de manifestants depuis le discours du Président de la République du 12 juillet 2021 qui l'instaurait. Le Congrès n'accepte pas la division entre vaccinés et non vaccinés et demande la réintégration de tous les suspendus. Il condamne fermement les sanctions envers les

fonctionnaires, agents publics et salariés non vaccinés. Il revendique l'abrogation de la « Loi de gestion de crise sanitaire » et soutient tous les personnels confrontés à l'obligation vaccinale ou au « passe sanitaire ».

Le Congrès soutient et soutiendra les mobilisations pour la défense des libertés individuelles et collectives, la défense du Statut de fonctionnaire et du Code du travail. Le Congrès réaffirme son profond attachement aux libertés. Il exige notamment le respect de la liberté d'opinion, d'expression, de réunion, la liberté syndicale ainsi que le respect du droit de grève. Le Congrès condamne fermement les propos d'Olivier Véran à Aix, renforcé par ceux de Macron à Marseille et s'opposera à toute remise en cause de ce droit de grève.

DÉFENSE DES CONQUÊTES SOCIALES

Le gouvernement utilise comme prétexte la crise sanitaire pour continuer d'avancer dans la destruction de nos conquêtes sociales : sécurité sociale, retraites, services publics...

Sécurité sociale

Le Congrès réaffirme son attachement aux principes fondateurs de la Sécurité sociale de 1945 qui consistent à garantir les salariés et leurs familles contre les risques de toute nature, sur la base de l'égalité et de la solidarité. Il rappelle que la Sécurité sociale de 1945 est un outil de progrès et de solidarité collective, basé sur le principe « cotiser selon ses moyens et en bénéficier selon ses besoins ». Il condamne tous les projets visant à remettre en cause le salaire différé (Grande sécu, V^e branche...).

Le Congrès dénonce les différentes Conventions d'Objectifs et de Gestion (COG) qui imposent la suppression de milliers de postes. Le Congrès revendique l'abandon du projet de destruction de la Sécurité sociale contenu dans la lettre de mission Véran / Dussopt / Pietraszewski adressée à l'Inspection générale

des finances (IGF) et à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) en vue des prochaines COG, qui préconise la fusion des conventions collectives, celle des organismes CAF et CPAM ainsi que l'accélération des suppressions de postes.

Le Congrès revendique :

- ▶ l'abrogation des lois, décrets et textes permettant au parlement de voter chaque année un plan de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) en fonction d'un objectif de dépenses
- ▶ la suppression de la CSG
- ▶ l'arrêt des exonérations de cotisations sociales qui « fabriquent le trou de la Sécu »
- ▶ la création d'une couverture dépendance intégrée à l'assurance maladie et l'abandon de la « journée de solidarité », journée de travail gratuit pour financer cela

Retraites

Le gouvernement annonce vouloir maintenir la réforme des retraites qu'il avait été contraint de suspendre face à la grève massive de 2019-2020.

Le Congrès réaffirme quant à lui son attachement au système de retraite par répartition fondé sur la solidarité intergénérationnelle et exige le maintien du régime général, des retraites complémentaires, des régimes spéciaux. Il rejette le projet gouvernemental de régime universel de retraite par points.

Le Congrès revendique l'abrogation de tous les textes qui visent à retarder l'âge légal de départ à la retraite et à la diminution des pensions.

Le Congrès rappelle ses revendications : départ à la retraite à 60 ans à taux plein, retour aux 37,5 annuités de cotisations, calcul des retraites sur les dix meilleures années pour le privé et maintien des six derniers mois pour le public, taux de remplacement à 75 % du salaire moyen, revalorisation des retraites et pensions indexées sur les salaires, retrait de la CSG supportée par les retraités qui ont déjà cotisé toute leur vie professionnelle.

Services publics

Le Congrès réaffirme son attachement au Statut général de la Fonction publique garant de l'indépendance des fonctionnaires.

Après avoir dénoncé et combattu les contre-réformes successives menées dans la fonction publique (RGPP, Réate, Notre, MAP, T2A, la loi HPST pour l'hôpital public ou loi santé 2022), le Congrès revendique l'abrogation de la Loi sur la transformation de la Fonction publique qui permet l'entrée massive de contractuels et accélère la dégradation du service public et sa privatisation.

En pleine crise sanitaire, plutôt que de renforcer les moyens et effectifs des hôpitaux pour faire face, le gouvernement a décidé de fermer 5758 lits en 2020. 1,2 million d'interventions chirurgicales ont été annulées depuis mars 2020. Cet été 2021, des

centaines de lits ont été fermés faute de recrutements dans notre région. Au CHU d'Angers, à ce jour, 12 lits de cardiologie sont toujours fermés. Par ailleurs, le ministre Véran a suspendu plus de 20 000 personnels de santé, dont 54 au CHU d'Angers. Le Congrès constate que ces mesures n'ont rien de sanitaire. La tentative de faire des hospitaliers les boucs émissaires de la situation catastrophique des hôpitaux est inacceptable.

Le Congrès revendique le recrutement de personnels sous Statut en nombre, la réouverture de tous les lits, et le maintien de tous les services et les structures.

Le Congrès condamne la réforme territoriale qui se poursuit. Le Congrès combat toutes les suppressions d'emplois et l'aggravation des conditions de travail des agents engendrées par ces réorganisations territoriales, notamment la remise en cause des mesures dérogatoires sur le temps de travail et la généralisation des 1607 heures.

Le Congrès soutient les personnels de l'enseignement dans leur lutte contre la territorialisation de l'école au travers des rythmes scolaires, contre l'autonomie des établissements, la contre-réforme des collèges, du lycée et celle du baccalauréat qui organise la disparition d'un diplôme national reconnu sur tout le territoire, contre Parcoursup qui empêche l'accès aux études choisies.

Le Congrès dénonce la liquidation des trésoreries et des services des impôts. Il revendique le rétablissement d'un véritable Service public de proximité et condamne son démantèlement avec les « Maisons France Services ».

Dans les EHPAD dans lesquels les conditions de travail et d'accueil des résidents sont dans bien des cas indignes, le congrès confirme la revendication « un agent pour un résident » et demande l'ouverture de centres de formation (IFSI, IFAS) pour permettre la nécessaire augmentation du nombre d'agents.

Le Congrès appelle tous ses militants à se mobiliser dès à présent pour les élections professionnelles Fonction publique 2022 et à élaborer les cahiers de votants.

AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES, DES RETRAITES ET DES PENSIONS

Alors que les prix flambent, notamment ceux de l'énergie suite à la privatisation de ce secteur, alors qu'1,5 million de chômeurs perdent 40 % de leur indemnisation suite à la mise en place de la contre-réforme de l'assurance chômage au 1er octobre 2021, alors que la misère grandit, l'augmentation générale des salaires, des retraites et des pensions devient une urgence sociale.

Le Congrès revendique :

- ▶ le SMIC à 1450 € nets/mois,
- ▶ l'arrêt du gel de la valeur du point d'indice dans la Fonction publique avec une augmentation de rattrapage de 20 % de la valeur du point d'indice,
- ▶ la généralisation d'un 13^e mois de salaire,

- ▶ le minimum retraite au niveau du SMIC et l'intégration des primes pour le calcul des pensions du public
- ▶ le retrait du jour de carence dans la fonction publique.

Le Congrès réaffirme son opposition à l'individualisation des salaires et revendique l'amélioration du pouvoir d'achat pour tous par les augmentations générales.

Le Congrès réaffirme son attachement au maintien des conventions collectives nationales et territoriales garantissant la reconnaissance des diplômes dans les grilles de classifications.

Face à la volonté patronale et gouvernementale de réduire le coût du travail, le Congrès exige une relance des négociations salariales dans les branches professionnelles et les entreprises et appelle ses syndicats à rassembler les salariés pour exercer le rapport de force en ce sens.

EMPLOI/DROIT DU TRAVAIL

Avec 9,7 % le taux de chômage officiel dans le département reste à un très haut niveau et ne cesse d'augmenter.

Assurance chômage

Le Congrès réaffirme son opposition à la réforme de l'Assurance chômage du 28 juillet 2019, imposée par le gouvernement, qui s'attaque aux droits des demandeurs d'emploi notamment les plus précaires et exige un retour aux règles de la convention d'assurance chômage du 14 avril 2017. Il condamne la politique

de sanctions et de radiation des demandeurs d'emploi menée par le gouvernement afin de faire baisser artificiellement les chiffres du chômage.

Dans ce contexte, le Congrès dénonce la détérioration des conditions de travail des agents de Pole-Emploi qui n'a cessé de s'accroître depuis la fusion des Assedic et de l'ANPE et va de pair avec la dégradation du service rendu aux allocataires.

Aides aux entreprises « quoi qu'il en coûte » aux salariés et désindustrialisation

Le Congrès s'insurge : les 240 milliards d'euros versés aux entreprises (dont un tiers de subventions) dans le cadre de la crise sanitaire, l'ont été sans contrepartie en termes de maintien des emplois et auront permis de financer de nombreux plans de restructuration et de licenciements. Rien qu'en 2020, ce sont 360 500 emplois qui ont été détruits dans le secteur privé, soit une baisse de 1,8 %. Ce chiffre atteint 2 % dans l'industrie, confirmant que le gouvernement a également profité du Covid pour accentuer la désindustrialisation sous l'égide des organismes internationaux et de l'Union européenne. Ces orientations conduisent en Maine-et-Loire à l'annonce de nouveaux « plans sociaux », comme pour Michelin à Cholet. Elles ont provoqué depuis trente-cinq ans la suppression de nombreux emplois industriels. Ainsi, plusieurs grandes entreprises (Thomson, Thyssen, Constellium (ex Cegedur), Valéo EEM Angers la Roseraie, Motorola, Bull ATOS, ACT, NEC Packard Bell, Eram, Christian Lacroix, Georges Reich, New Man, les Ardoisières, Contellium....) et de nombreuses TPE et PME ont disparu ou ont fortement réduit leurs effectifs.

Le congrès considère que l'État a la responsabilité de sauver les emplois et les sites industriels ainsi que de relancer l'activité industrielle dans le pays, y compris par la prise majoritaire du capital des entreprises.

Droit du travail

Le congrès exige :

- ▶ l'abrogation de la loi de 2008, de la loi Rebsamen de 2015, de la loi El-Khomri de 2016 et des ordonnances « Macron » de 2017 qui permettent de déroger aux conventions collectives en faisant prévaloir l'accord d'entreprise sur la convention de branche, ouvrant ainsi la porte au moins-disant social. Le congrès revendique le rétablissement de la hiérarchie des normes et du principe de faveur.
- ▶ L'abrogation de la loi du 13 juin 2013 issue de l'ANI dit sur la sécurisation de l'emploi et des ordonnances « Macron » qui sous couvert de « flexisécurité » facilitent les licenciements et « sécurisent » les employeurs quant à leur coût par le plafonnement des indemnités des prud'hommes.

Le Congrès exige :

- ▶ l'abrogation de la loi liberticide de 2008 sur la représentativité syndicale et les accords Jacob de 2010,
- ▶ L'abrogation des lois Rebsamen notamment sur la représentation équilibrée des hommes et des femmes qui porte atteinte à la liberté des organisations syndicales et permet aux employeurs de contester l'élection de représentants du personnel,
- ▶ L'abrogation des ordonnances « Macron » portant sur la mise en place du comité social et économique (CSE) en lieu et place du CE, des DP et des CHSCT. Consti-

tuant une atteinte au droit à la santé, à la sécurité et à l'amélioration des conditions de travail des salariés, ces ordonnances visent de surcroît à limiter les heures de mandat dédiées à la défense des revendications individuelles et collectives ;

Le Congrès s'oppose à l'extension des possibilités de rupture du contrat de travail, comme les ruptures conventionnelles collectives. Le Congrès dénonce les recours abusifs au dispositif de rupture conventionnelle individuelle. Il revendique le rétablissement de l'autorisation administrative des licenciements économiques (supprimée en 1986) et des moyens pour un contrôle renforcé par l'administration du travail.

Le Congrès réaffirme que le CDI doit constituer la règle du contrat de travail dans le secteur privé et s'oppose au développement de la précarité de l'emploi (CDD, Intérim, contrats de chantier ou de mission, temps partiel imposé...). Il condamne les pratiques des employeurs consistant à utiliser les stagiaires comme main d'œuvre défiant toute concurrence.

Le Congrès réaffirme son opposition à l'ouverture des grandes surfaces le dimanche, s'appuyant sur les batailles engagées dans le département dans la dernière période par ses syndicats et ses structures.

Télétravail

Le Congrès considère que le télétravail, dont le développement massif a été favorisé par la crise sanitaire, ne saurait devenir la norme ou être généralisé mais doit rester sur la base du volontariat, car il contribue à l'isolement du salarié. Il ne doit pas servir à la réduction des postes de travail, à la fermeture de sites, à la mise en place d'organisations de type « Flex Office » ni plus généralement à la remise en cause des droits acquis des salariés.

Formation professionnelle

Le Congrès dénonce la mise en place de la réforme de la formation professionnelle qui, en supprimant le Congé individuel de formation (CIF) au profit du Congé personnel de formation (CPF), a renforcé la mainmise du gouvernement, ponctionnant ainsi les cotisations formation des salariés.

DÉVELOPPEMENT

Augmenter le nombre de nos syndiqués et surtout de nos implantations est un objectif prioritaire. Pour le Congrès, les syndicats et les militants doivent redoubler d'efforts pour développer l'organisation.

- ▶ la possibilité de désigner des délégués syndicaux dans toutes les entreprises.

Le Congrès lance un appel à tous ses syndicats et sections syndicales pour rassembler les salariés afin de se préparer à engager le rapport de force nécessaire à la défense des droits des salariés, y compris par la grève interprofessionnelle. Le Congrès appelle l'ensemble des salariés à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant représenté par la CGT-FO.